

**Sujet :** [!! SPAM] [INTERNET] Extension du parc éolien des portes de Champagne II

**De :** >

**Date :** 17/11/2022 à 18:38

**Pour :** ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr

Je suis **CONTRE** le projet d'extension du parc éolien aux Essarts-le-Vicomte et La-

Forestière parce que :

- sans la mobilisation de quelques habitants, je n'aurais eu aucune information sur ce projet d'extension.

- Les documents du dossier officiel ne sont disponibles que depuis le début de le début de l'enquête

publique et certains ne sont toujours pas accessibles (rapport MrAe, étude d'impact actualisée).

Il n'y a eu aucune consultation des habitants par le maire de La Forestière

- Seule prise en compte des opinions, la pétition de PSLF qui a comptabilisé 131 signatures

en opposition au projet par des résidents adultes (principaux ou secondaires) pour un village

de 209 habitants...

Cette extension est perçue comme un envahissement et le **paysage est saturé** :

- Avec 449 éoliennes en service, plus 184 autorisées et 317 en instruction, la Marne est en

passé de devenir le département le plus saturé de France.

- Il y a trop de projets éoliens dans le secteur proche ( 24 éoliennes en projet autour de La-

Forestière et Les-Essarts.)

- l'accord pour un parc aiguise la cupidité d'autres promoteurs pour installer d'autres parcs

dans la région (un parc est en sommeil du côté de la Chalmelle

- Encerclement du village,

Il existe déjà :

- 6 éoliennes à La Forestière et Les Essarts, 3 à Nesle, 6 à Escardes. Ça suffit !

Nous contribuons déjà largement à l'effort de transition énergétique.  
Rapporté au nombre

d'habitants, c'est déjà 10 fois plus d'éoliennes que la moyenne nationale.

### **Inégalité territoriales :**

- Pourquoi 1846 éoliennes dans le Grand-Est et 50 en Ile-de-France ?  
Sommes-nous une

colonie destinée à produire de l'énergie pour les régions VIP ?

- Pourquoi 469 éoliennes dans la Marne et 15 en Seine-et-Marne ?

- Pourquoi seulement 17 éoliennes en Alsace (Ht-Rhin + Bas-Rhin) et aucune en projet ?

- Pourquoi autant d'éoliennes dans le Sud-Ouest Marnais et aucune autour de Reims et

d'Epernay ?

- La Marne ne doit pas être le laboratoire de toutes les aventures agro-énergétiques

subventionnées par l'Etat.

- Refusons que la Marne soit un département expérimental pour mesurer la limite haute du

développement éolien; selon la formule de M. Delduc, conseiller énergie et environnement de

E. Macron.

### **IMPACT PAYSAGER**

- Les habitants ont fait le choix de vivre à la campagne, pas au bord d'une zone

industrielle.

- Photomontages du promoteur sont mensongers.

- 11 machines de tailles différentes constituant un ensemble industriel inharmonieux

encastré dans des bois.

- 11 éoliennes sur un site initialement prévu pour 6 = 2 fois plus d'impact et de

nuisances.

- Des éoliennes 20% plus hautes avec des rotors 30% plus grands = plus d'impact sonore et visuel.

- Les 2 éoliennes sur le territoire de La-Forêt sont exactement celles qui ont été **refusées**

**dans le premier projet...mais plus grandes.**

- L'impact des éoliennes sera irréversible. Après la défaillance programmée de l'exploitant

(provisions pour démantèlement insuffisantes ) le parc se transformera en friche industrielle.

- La prolifération des éoliennes, c'est la mort du tourisme .

- Le projet est situé dans la zone d'exclusion de la charte UNESCO des Caves, Coteaux et

maisons de Champagne.

IMPACT SANITAIRE

- Une des machines de 150m de haut à 700m des habitations, c'est inadmissible.

L'Académie de Médecine recommande 1500m.

- Pas d'étude acoustique dans le sens du vent (NO) qui a le plus d'impact pour le village de La

Forêt.

- L'impact sonore est déjà très important pour le village de La forêt, que sera-t-il en

doublant le parc ?

- EDF-Renouvelables n'a assuré aucun suivi environnemental du parc après sa mise en service

comme il s'y était engagé. Le seul suivi est un suivi obligatoire en 2015 qui a révélé une

### **mortalité anormale de la faune volante.**

- Les valeurs audibles sont mesurées par des moyennes et non par des valeurs de crêtes qui

sont celles qui portent atteinte à la santé.

- Régime d'exception pour l'éolien au niveau du seuil d'émergence du bruit ( 35 dB A ).

- Mesures de bridages déjà prévues = dépassement assuré des normes de bruit, malgré une

réglementation particulièrement laxiste.

- Le bridage est auto-contrôlé par l'exploitant du parc, pas de contrôle officiel du bruit.

-Les infrasons ne sont pas reconnus.

- Les promoteurs nient la réalité du syndrome éolien ( c'est psychosomatique ! ) bien que des

centaines d'animaux d'élevage meurent à proximité des éoliennes ( effet Nocébo ? ).

- La réalité du syndrome éolien est reconnue par les tribunaux.

### **ATTEINTES A LA BIO DIVERSITE**

- Les éoliennes F1 et E1 sont à moins de 200m en bout de pale de la forêt : c'est illégal

selon les accords européens EUROBATS datant de 30 ans pour protéger les chauves-souris.

Refusées par le préfet il y a 10 ans, elles sont proposées à nouveau au même endroit !!!

cependant les normes n'ont pas changé.

- La forêt de La Traconne est une ZNIEFF de type 2, particulièrement riche en chiroptères, 14

espèces ont été repérées ainsi que des sites de reproduction. (Certaines espèces, toutes présentes

sur le site comme les noctules -commune et - de Leisler et les pipistrelles, communes ou de Nathusius volent très

haut et sont très impactées par les éoliennes)

- Chaque éolienne peut tuer plusieurs centaines d'animaux volants par an.

- Le parc contribue à disperser et fractionner les aires de nourrissage et de nidification de

l'avifaune.

- Le nombre de victimes des éoliennes est particulièrement sous-estimé ( bureaux d'étude

payés par les promoteurs et méthodes d'investigation non adaptées).

- Les 3 lignes d'éoliennes parallèles vont renforcer l'effet barrière qui perturbe les migrations de

nombreuses espèces (grues cendrées, cigognes...)

- Plus de 25 espèces d'oiseaux ont régressé ou totalement disparu de notre environnement

proche depuis la mise en service des parcs des Essarts/La Forestière, Nesle, Villenauxe et

Escardes.

## DIVERS

- Le gisement de vent dans le Sud-Ouest Marnais est très moyen ( et inférieur aux prévisions,

d'après le mât de mesure des Champeaux à Nesle ).

- L'éolien ne réduit en rien le bilan carbone de notre pays, car il est forcément couplé aux

centrales nucléaires, à gaz, fioul ou charbon pour pallier à son intermittence.

- le changement climatique augmente les périodes d'anticyclone, défavorables à l'utilisation de

l'énergie éolienne.

- 80% du coût des machines part à l'étranger.
- L'olien crée de l'emploi, mais pas en France !
- Perte de 20 à 40% de la valeur des biens immobiliers à proximité d'un parc éolien.
- l'implantation d'un nouveau parc dans une région attire la cupidité des promoteurs pour installer d'autres parcs...c'est sans fin !

Et malgré tous ces désagréments, la population des villages impactés ne bénéficient même pas d'un meilleur tarif de l'électricité.

Pour toutes ces raisons, **je me positionne contre l'extension du parc éolien des portes de Champagne II.**

En espérant être entendue,

Cordialement

51120 LA FORESTIERE